



VILLE DE PLAN-DE-CUQUES

DECISION

**PORTANT MAINTIEN DES TARIFS DES
PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LA
MÉDIATHÈQUE - ANNÉE 2023 -**

Monsieur le Maire de la Ville de Plan-de-Cuques,

Réf : LS/RI/CD/SB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 Juillet 2020 enregistrée le 6 Juillet 2020 en Préfecture des Bouches-du-Rhône , permettant de déléguer à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus à l'article L 2122.22 alinéa 2 et L 2122.23 ;

Vu la décision n°19/144/DECI.058 en date du 28 Octobre 2019 portant sur la fixation des tarifs de la Médiathèque pour l'année 2020;

Vu la décision en date du 17 Décembre 2021 portant maintien des tarifs des prestations proposées par la Médiathèque – Année 2022 ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir les tarifs pour l'année 2023.

MONSIEUR LE MAIRE DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs des prestations délivrées par la Médiathèque pour l'année 2023 sont maintenus comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2023 :

ABONNEMENT ANNUEL	PERSONNES DOMICILIEES SUR LA COMMUNE		PERSONNES DOMICILIEES HORS COMMUNE	
	ADULTES	ENFANTS /ETUDIANTS	ADULTES	ENFANTS/ETUDIANTS
LIVRES	9,20 Euros	5,20 Euros	12,80 Euros	8,20 Euros
VIDEOTHEQUE CD	17,30 Euros	13,90 Euros	22,00 Euros	14,30 Euros
VIDEOTHEQUE VIDEO	25,30 Euros	24,30 Euros	36,60 Euros	37,90 Euros

- Réédition de la carte : 3,10 euros.

PHOTOCOPIES	TARIFS
FORMAT A4	0,22 Euro par page
FORMAT A3	0,33 Euro par page

ARTICLE 4 : Que les recettes seront imputées au Budget Communal.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations et publiée pendant deux mois sur le site de la ville.

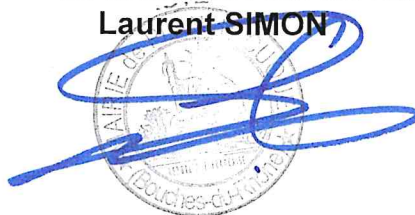
ARTICLE 6 : Communication de la présente décision sera faite aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 7 : Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône pour le contrôle de légalité.

Fait à Plan-de-Cuques le 23 Décembre 2022

Le Maire de Plan-de-Cuques

Laurent SIMON



TRANSMISE EN PRÉFECTURE LE : - 9 JAN. 2023

PUBLIÉE LE : - 9 JAN. 2023

VISÉE EN PRÉFECTURE LE : - 9 JAN. 2023